

République Française



**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp  
Séance du lundi 27 mars 2023

Le vingt-sept mars 2023, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 mars 2023, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. LE GOFF Philippe, Maire.

**Membres présents** : M. LE GOFF Philippe, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. DONNART Jean-Guy, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme BIZIEN Déborah, M. MONFORT Charles, Adjoint, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, M. GOUDALLIER Benoît, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, M. LE LAY Tugdual, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. BUHE Thierry, Conseillers Municipaux.

**Membres excusés représentés** : M. BERTHE Thomas, Mme LE HOUEROU Annie, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme VAROQUIER Lydie, M. ROBLIN Gaël, représentés par M. LE GOFF Philippe, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme CORBEL Peggy, M. LE LAY Tugdual.

**Absent** : M. GAUTIER Christophe.

**Secrétaire** : M. LE LAY Tugdual.

**DEL2023-03-10- VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

*Rapporteur : Houssain Aatach.*

Les subventions 2023 proposées par les différentes commissions sont intégrées dans le budget mais elles doivent faire l'objet d'un vote distinct et nominatif.

La liste des subventions figure dans les documents annexés au Budget Primitif.

*Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 432-12 du Code Pénal, les élus de l'assemblée ne prennent pas part au vote des subventions aux associations dans lesquelles ils sont mandataires : Mme BIZIEN Déborah (OMS et Maison de l'Argoat), M. MONFORT Charles (OMS), M. LE LAY Tugdual (Armor Basket Club ABC et Amis de l'orgue de la basilique de Guingamp) Mme LALANDE Christine (Amis de l'orgue de la basilique de Guingamp et Amis de la chapelle Saint Léonard), Roger HERVE (Festival de la Saint Loup).*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de l'attribution des subventions aux associations et organismes dont la liste est jointe en annexe.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit  
Le Maire

Philippe LE GOFF

